# Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

# Compte rendu du Conteil Municipal

L'an deux mil quatorze, le six mars, à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du vingt-quatre février deux mil quatorze, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Messieurs Philippe BOIDIN et Philippe LAVOGIEZ, Adjoints au Maire, Mesdames Janick JACQUEL, Maïté BRUYNOOGHE, Messieurs Hervé DEBARRE, Marc JONAS, Alain ZEGRE, Guillaume BOUS, Léon TETART Conseillers Municipaux la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Absents Madame Christelle BOMBLE, Messieurs Christophe HERVIOU, Patrick ROELS et Michel ACTHERGAL

Monsieur Guillaume BOU5 est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du dix-sept décembre deux mille treize et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, le compte-rendu du dix-sept décembre treize est adopté à l'UNANIMITE. Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures trente-sept minutes

Délibération 14-03-01

## TARIFS 2014

Monsieur le Maire explique que cette délibération annule et remplace la délibération numéro 13-12-54 donne la parole à Monsieur Philippe BOIDIN.

Monsieur Philippe BOIDIN explique qu'il s'agit juste de supprimer l'ancien tarif pour le centre d'accueil

CIMETIERE		2014
concession 3 m <sup>2</sup>	100.00	100.00
taxe d'inhumation	20.00	20.00
taxe d'exhumation	25.00	25.00
Columbarium 1 case pour 25 ans	650.00	650.00
Taxe d'ouverture	50.00	50.00
Droit de retrait anticipé	50.00	50.00
Taxe de dispersion	50.00	50.00
·	à partir de septembre	
GARDERIEau 1 <sup>er</sup> septembre		
2013		

Bayenghémois		1.44 euros de l'heure
Extérieurs		1.62 euros de l'heure
<b>LOCATIONS SALLES POUR 24 H</b>		
Restauration scolaire		
Bayenghémois	250.00	250.00
Communes extérieures	350.00	350.00
Caution	500.00	500.00
Polyvalente option nettoyage		
incluse		
Bayenghémois	450.00	450.00
Communes extérieures	680.00	680.00
Caution	900.00	900.00
Option salle restauration	Bayenghémois	80.00
Poubelles non reprises	extérieurs	
(uniquement pour les extérieurs		120.00
Poubelles non reprises		
(uniquement pour les extérieurs		50.00
<u>Moulin</u>	400.00	400.00
Bayenghémois	160.00	160.00
et Communes extérieures	240.00	240.00
Caution	230.00	230.00
Poubelles non reprises		ro 00
(uniquement pour les extérieurs		50.00
<u>APPARTEMENTS</u>	loyers mensuels	
	Réévalués pai	r rapport à l'indice du coût à
Rez-de-Chaussée		la construction
1 <sup>er</sup> étage	Voir les baux	
2ème étage		
TONNELLES		
<u>Bayenghémois</u>	500.00	500.00
Caution par tonnelle	500.00	500.00
prêt pour 24 h sauf we	025.00	025.00
	50.00 Par	50.00 Day tawa II.
Communes extérieures	tonnelle et par we	50.00 Par tonnelle et par we
<u>CHAPITEAU</u>	VVC	et par we
Bayenghémois	100.00	100.00
caution	1 000.00	1 000.00
prêt pour 24 heures	. 555.65	. 000.00
3	-	
Communes extérieures	200.00	200.00
RESTAURATION SCOLAIRE		
Bayenghémois	Prix au repas	

	Ces tarifs s'ap 2014	pliquent au 1 <sup>er</sup> septembre
1er enfant		2.60
A partir du 2ème enfant		2.10
adulte		4.60
Communes extérieures	Ces tarifs s'a	ppliquent au 1 <sup>er</sup> septembre 2014
1er enfant		3.00
		Salaire brut journalier
Rémunérations des animateurs		
Directeur BAFA	75.00	
Directeur adjoint	60.00	
animateur diplômé	45.00	
animateur stagiaire	40.00	
Animateur non diplômé	35.00	
Indemnité de nuité (camping)	05.50	
	2012/2013	
Frais de scolarité (par année scolaire)		2013/2014
Communes extérieures	350.00	400.00

Tarif Centre d'accueil :

Nbre d'enfts à charge	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
		14 044 00	44 014 00
1 enfant	20 706 .00	46 014.00	46 014.00
2 enfants	23 840.00	52 978.00	52 978.00
3 enfants	27 601,00	61 335,00	61 335.00
Par enfant supplément.	+ 3 760.00	+ 8 357.00	+ 8 357.00
Bayenghémois	34.00	39.00	44.00
Extérieurs	60.00	65.00	70.00

Après en avoir délibéré,

Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à appliquer les propositions ci-dessus à compter du premier janvier deux mil quatorze, sauf pour les tarifs de la cantine et de la garderie qui prendront effet au premier septembre deux mil quatorze. S'agissant des locations, la vaisselle est facturée en cas de perte ou de casse suivant les tarifs annexés à la précédente délibération.

Délibération 14-03-02

PLAN DE FINANCEMENT - ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 12 mars 2013 et 1<sup>er</sup> octobre 2013, le Conseil Municipal a voté à la majorité pour la rénovation de l'éclairage public. Il convient de corriger le plan de financement prenant en compte la société SATELEC retenue pour bénéficier des subventions. Il est proposé le plan de financement ci-dessous :

TRAVAUX:

RECETTES	DEPENSES
FDE 62 9 790.00 €	Travaux de rénovation48 953.00€
Fonds propres 11 445.11 €	
Fonds Parlementaires15 000.00 €	48 953.00 €
Conseil Général 9 790.00 €	
CEE2 927.89 €	
48 953.00 €	

Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents APPROUVE le plan de financement de l'éclairage public et AUTORISE Monsieur le Maire à établir les demandes de subvention et d'engager les travaux

Délibération 14-03-03

# COMPTE ADMINISTRATIF 2013 COMPTE DE GESTION 2013 ET AFFECTATION DE RESULTAT

Après avoir distribué à chaque membre une copie du Compte Administratif et du Compte de Gestion. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe BOIDIN, ce dernier expose à l'assemblée les opérations effectuées article par article sur le Compte Administratif, précisant que ce sont les mêmes écritures que le compte de gestion.

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépense ou	Recettes ou	Dépense ou	Recettes ou	Dépense ou	Recettes ou
	déficit	excédent	déficit	excédent	déficit .	excédent
Résultats reportés		120 934.76	60349.09		60349.09	120 934.76
Opérations de						
l'exercice 2013	431 150.48	524 072.27	79 815.29	115 982.82	510 965.77	640055.09
Totaux	431 150.48	645 007.03	140164.38	115 982.82	571 314.86	760 989.85
Résultat de clôture		213856.55	24 181.56			
Bes	oin de financeme	nt	24 181.56			
Excé	dent de financem	ent				
Restes à réaliser DEPENSES		28 635.78				
Reste	s à réaliser RECET	TES				
besoir	n total de financer	nent	52 817.34			

1 - Constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle ni observation ni réserve.

- 2 Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- 3 Arrêter les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros,

4-Il est proposé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

au compte 1068

52 817.34 recettes d'investissement

au compte 002>

[161 039.21] recettes de fonctionnement

APPROUVE le Compte Administratif 2013 à l'UNANIMITE (Monsieur le Maire a quitté la salle du conseil lors du vote)

APPROUVE l'affectation de résultat présenté

APPROUVE le Compte de Gestion 2013 à L'UNANIMITE

Délibération 14-03-04

VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les taux actuels sont :

Taxe d'habitation

13.80 %

Taxe foncière sur le bâti

14.22 %

Taxe foncière sur le non bâti

45.57 %

Il est proposé aucune augmentation,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

APPROUVE les taux ci-dessus

Délibération 14-03-05

**BUDGET PRIMITIF 2014** 

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition de la commission. Article par article, le budget primitif proposé est équilibré sans augmenter les taux des impôts, il donne la parole à Monsieur Philippe BOIDIN.

Il explique qu'il a fallu augmenter l'article concernant l'assurance, cette dernière a augmenté de 20ù la cotisation car la commune a connu trop de sinistres. Le chapitre « charges à caractère général » est augmenté significativement pour assurer une bonne maitrise des dépenses. Concernant les transports, a priori la CASO prend en charge une partie correspondant au scolaire (piscine). Concernant l'investissement, une partie est inscrite pour la voirie ; le FCTVA et les subventions perçues au titre de l'éclairage public permettront de terminer la réfection des voies. Monsieur Philippe LAVOGIEZ constate que c'est un excellent budget. Monsieur Guillaume BOUS confirme tout en ajoutant que les taux d'impôts ne subissent pas d'augmentation

Section de fonctionnement:

Dépenses

655 461.21 €uros

Recettes

655 461,21 €uros

Section d'investissement :

Dépenses

234 465.23 €uros

Recettes

234 465,23 €uros

Après en avoir délibéré,

Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents APPROUVE la proposition de la commission des finances AUTORISE Monsieur le Maire à exécuter le BP 2014

Délibération 14-03-06

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose les demandes à l'assemblée et est proposé

ASSOCIATION	MONTANT VOTE	
AMICALE DU PERSONNEL	5000.00€	
GYM	100.00€	
COUTURE ET PAUSE CAFE	100.00€	
COMITE DES FETES	517.00 €	
RESTAU DU COEUR	100,00€	
Sport Adapté Audomarois	100.00 €	
parents d'enfants inadaptés	50.00€	

Concernant l'école, Madame la Directrice sollicite du mobilier pour les classes, une enveloppe budgétaire pour les fournitures et livres. Des sommes sont allouées en « charges à caractère général » et en investissement concernant le mobilier.

Monsieur Guillaume BOUS demande si des informations officielles sont parvenues en mairie pour une éventuelle ouverture d'une classe supplémentaire. Monsieur le Maire répond non.

Concernant les dictionnaires, apparemment la commune de Muncq Nieurlet offre un dictionnaire aux enfants scolarisés à Bayenghem lez Eperlecques, Monsieur Guillaume BOUS propose de les contacter pour éviter qu'un double achat soit effectué.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les subventions ci-dessus

Délibération 14-03-07

MEDECINE DU TRAVAIL > CONVENTION CASO

Monsieur le Maire explique que suite à l'intégration de la commune à la CASO, Bayenghem lez Eperlecques peut bénéficier du service de médecine préventive à hauteur de 100 euros par agent ; il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

LE Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette dite convention pour que les agents bénéficient du service de médecine préventive par les services de la CASO

Délibération 14-03-08

TRAVAUX EN REGIE > DM 1

Monsieur le Maire explique que des travaux de réparation ont été effectués par deux agents techniques dans un des appartements appartenant à la commune, les locataires avaient constaté une

perte de chaleur du au parquet non isolé. Ils ont travaillé deux jours, soit 282.97 euros de salaire, charges comprises et 301.75 €uros de matériaux ; il est donc proposé la DM suivante :

Section de fonctionnement

Compte 722 584.72 euros

Section d'investissement

Compte 2158 584.72 euros

Opération d'ordre de section à section

021 > 584.72 €uros

023 > 584,72 €uros

Après en avoir délibéré,

Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer la DM 1 concernant l'appartement

Délibération 14-03-09

MATERIEL INFORMATIQUE > RECYCLAGE

Monsieur le Maire propose que le matériel informatique du service « cyber espace » soit donné pour le recycler.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à donner le matériel informatique du service « cyber espace » pour le recycler

Délibération 14-03-10

DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'annuler la délibération numéro 13-12-57 suite au courrier de la Sous-Préfecture ; en effet, pour que la délibération soit valable, il faut préciser l'équipement ou l'opération projetée.

Il est donc proposé de voter pour autoriser Monsieur le Maire à effectuer son droit de préemption pour les parcelles suivantes :

- AA35 dans l'optique d'agrandir le parking de la mairie
- AA 41 dans l'optique d'agrandir l'école.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à exercer son droit de préemption sur les parcelles AA 35 et AA 41 pour les objets pré cités

Délibération 14-03-11

AUTORISATION D'URBANISME > EXCEPTION

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une demande de travaux concernant un rehaussement d'une toiture afin d'y créer des chambres. Cette habitation a été construite il y a plusieurs années et à l'époque, les distances minimum entre propriétés n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui. Il est donc demandé de donner un avis sur cette demande de travaux ; plan en annexe.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à autoriser ces travaux

CLOCHER DE L'EGLISE PLAN DE FINANCEMENT

Délibération 14-03-12

Monsieur le Maire explique qu'un devis a été réalisé pour un montant total de 112 171.85 euros. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et notamment les demandes de subvention suivant le plan de financement ci-dessous :

Travaux HT	Recettes
112 171,85 €	Fondation du patrimoine56 085.92 €(50%)  Conseil Général 22 434.37 €(20%)  Fonds sénatoriales11 217.18€ (10%)  Fonds propres22 434.38 € (20%)
112 171,85 €	112 171.85 € (100%)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les demandes de devis,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les demandes de subventions nécessaires

Délibération 14-03-13

AVENANT AUX CONTRATS DE DROIT PRIVE -HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES

Le Maire explique que la commune emploie des agents de droit privé dans le cadre des contrats dit « aidés ». il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à faire un avenant au contrat pour que ces agents puissent bénéficier d'heures complémentaires, d'heures supplémentaires au-delà des 35 heures légales, de dimanche et jours fériés suivant les taux en vigueur du Code du Travail.

Après en avoir délibéré,

Le conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer un avenant aux contrats de droit privé pour les heures complémentaires à hauteur de 35 heures semaines, d'heures supplémentaires, heures de dimanche et jours fériés;

Délibération 14-03-14

DM 2 FRAIS DE NOTAIRE ET D ETUDES PARCELLE CCAS

Monsieur le Maire explique que les frais de notaire et d'études doivent être réglés par le Centre Communale d'Action Sociale étant donné que la parcelle échangée avec la chapelle appartient au CCAS. Il convient donc d'autoriser à effectuer à verser une subvention complémentaire au CCAS par la DM suivante :

Section de fonctionnement :

Compte 657362(subvention CCAS)

2000.00 €uros

Section d'investissement:

Compte 2031 (frais d'études)

- 2000.00 €uros

Opérations d'ordre de section à section

021

2000,00 euros

023

2000.00 euros

Après en avoir délibéré,

Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer un avenant aux contrats de droit privé pour les heures complémentaires à hauteur de 35 heures semaine, d'heures supplémentaires, heures de dimanche et jours fériés

#### Informations

## Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- Etude en cours pour réaliser une convention entre Muncq Nieurlet, Nortleulinghem, et la commune pour gérer les emprunts concernant la défense incendie
- Un état pour les permanences des élections est distribué
- Réception des nouveaux dossiers d'assainissement par la CASO
- Une stèle est installée à côté de l'entrée de la mairie, un devis pour déplacer le Monument aux morts a été reçu
- Un courrier concernant le rythme scolaire de l'académie de Lille sur l'organisation proposé par la commune
- Courrier du Conseil Général sur les possibilités d'obtenir des subventions dans le cadre du nouveau rythme scolaire
- Notification de subvention de la FDE62 pour l'audit de l'éclairage public
- Courrier de la FDE62 concernant la taxe sur la consommation d'électricité; la FDE62 ne versera que 50 % du produit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, lourde conséquence sur les recettes de la commune
- Courrier du conseil général redécoupage du canton en 2015, Bayenghem lez Eperlecques sera repris dans le canton 37, canton de Saint Omer

#### Questions diverses

Monsieur Philippe BOIDIN demande la parole; Monsieur le Maire lui accorde. Monsieur Philippe BOIDIN informe l'assemblée qu'il ne se représentera pas parce qu'il a quitté la commune et qu'il se présente à Saint-Omer. Il tient à faire quelques réflexions sur ce mandat « j'y connaissais rien du fonctionnement d'une commune mais j'ai très vite compris» et remercie particulièrement deux personnes, la secrétaire de mairie pour ses compétences et son courage et Monsieur Philippe LAVOGIEZ pour son travail, son dévouement pour la commune. Monsieur Philippe BOIDIN dit également son plaisir à travailler avec toute l'équipe municipale, qu'il a un bon souvenir quand il s'est rendu au Sénat pour obtenir une subvention dans le cadre de la voirie; il regrette que l'inauguration des routes n'ait pas pu être faite pendant son mandat. Ce gros dossier sur la réfection de la voirie lui a valu des nuits blanches et que finalement cet investissement a été plus que bien étudié ; et est fier de laisser des finances plus que saines, il regrette l'absence de certains conseillers. Monsieur Philippe BOIDIN souhaite une bonne continuation et donne quelques idées pour la suite et notamment agrandir l'école, vendre l'ancienne école. « Ça n'a jamais été facile .... Je soutiens la candidature de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, pour son bilan plus que positif et espère une campagne propre ». Monsieur le Maire remercie Monsieur Philippe BOIDIN et l'invite, s'il est réélu, à l'inauguration de la voirie dès que la rue du Pauvre

Straete sera terminée et qu'il lui donnera la parole, et qu'il espère le retrouver sur les bancs de la CASO et lui souhait d'être élu à Saint-Omer.

Monsieur le Maire clos la séance à vingt-et-une heure dix minutes

Le Maire,

Jean-Michel BOUHIN

Le secrétaire de séance,

Guillaume BOUS